

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-068

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet Partenariat avec Madame CUENOT Myriam, formatrice petite enfance, pour une formation sur « les enjeux de la socialisation du jeune enfant de 0-3 ans » pour les Relais Petite Enfance Sud Revermont (Certines et Ceyzériat)

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

**CONSIDERANT** que la formation des assistants maternels participe au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

**CONSIDERANT** l'opportunité de conclure un partenariat avec Madame CUENOT Myriam, formatrice petite enfance, pour une formation sur « les enjeux de la socialisation du jeune enfant de 0-3 ans » ;

### DECIDE

**DE CONCLURE** un partenariat avec Madame CUENOT Myriam, formatrice petite enfance, demeurant au 25 route de Préveessin 01210 Ferney Voltaire, afin d'intervenir pour une formation sur « les enjeux de la socialisation du jeune enfant de 0-3 ans ».

Les modalités sont les suivantes :

- La formation sera assurée par avec Madame CUENOT Myriam ;
- L'intervention se déroulera au sein du Pôle territorial de la Communauté d'Agglomération à Ceyzériat pour les assistants maternels et parents qui souhaitent y participer (sur inscription préalable) ;
- Nombre de séances : 1 ;
- La séance aura lieu le samedi 15 juin 2024 de 8h30 à 12h30 ;
- Le tarif est de 389 € net (TVA non applicable).

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 11 mars 2024.

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD  
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance

